



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 46143

## Texte de la question

Le camp des pays « antieuropiéçettes » compte, depuis peu, un nouveau membre. Après la Finlande et les Pays-Bas, la Belgique s'apprête à supprimer les pièces de 1 et 2 centimes d'euro. La Banque nationale de Belgique a organisé début août une réunion à ce sujet avec les représentants du commerce et des consommateurs, afin de régler les derniers détails d'un projet destiné à aboutir courant 2005. Les micro-euros cumulent toutes les tares, selon leurs opposants : leur fabrication coûte cher, le double de leur valeur faciale pour la pièce de 1 centime, et les commerçants perdent un temps fou à compter et trier pour rendre la monnaie. Et, surtout, tout le monde aurait tendance à les laisser traîner dans des soucoupes ou des tiroirs. Impossible de purement et simplement les interdire, une décision aussi radicale ne pouvant revenir qu'à la Banque centrale européenne et à la Commission. Afin de limiter au minimum leur circulation, la Belgique va donc s'inspirer du système de l'arrondi inauguré par la Finlande dès l'introduction de l'euro. Au moment du passage en caisse, les commerçants arrondissent la facture au multiple de 5 centimes le plus proche. Au final, ils n'ont plus à rendre de pièces de 1 ou 2 centimes, et celles-ci disparaissent du paysage, même si elles ont toujours cours légal. Dès le 1er septembre, les Pays-Bas vont inaugurer cette méthode, après un test réussi de plusieurs mois dans 150 magasins du pays. Les professionnels du commerce et de la distribution en attendent 35 millions d'euros d'économie par an, grâce aux moindres frais de manipulation des rouleaux. Mais la crainte de poussées inflationnistes conduirait à demander une exception à la règle de l'arrondi pour le paiement par carte bancaire et sur les petits produits comme les canettes de bière, le paquet de chewing-gum ou le croissant. Aucun autre pays ne s'est pour l'instant déclaré prêt à suivre la Finlande, les Pays-Bas et la Belgique. À la Banque de France, on assure que les petites pièces répondent à un vrai besoin exprimé par les commerçants. Or il est quand même à craindre que cette épidémie de pays anti-micro-euros ne s'étende rapidement. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46143

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 2004, page 6729